



ASSOCIATION DES BOULISTES BAS-RHINOIS

Registre des Associations au volume 65 Folio 89
Boulodrome de Strasbourg, 7 rue des Cavaliers - 67000 STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

Strasbourg le, 15 janvier 2025

Le 15 janvier 2025 à 18 h15, les membres de l'association des boulistes bas-rhinois se sont réunis au boulodrome de Strasbourg, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Sont présents : Mme BITMANN Nicole, BUERMANN Claude, BENGOLD Jean Claude, DA CONCEICAO Armand, ERNST Didier, FEDELE Joseph, HANS Richard, HEGENHAUSER Rachel, KURZ François, ADRIAN Dominique, PERRADIN Daniel.

Sont absents : MR FLECKENSTEINER Jean-Claude excusé

Quorum :

Une feuille d'émargement a été établie et signée par les membres présents.

Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Le quorum étant atteint (plus de la moitié des membres présents), l'assemblée a pu délibérer valablement conformément à l'article 12 des statuts.

L'Assemblée est présidée par M. Da Conceicao Armand président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Buermann Claude secrétaire générale de l'association.

Monsieur Hans RICHARD, Monsieur Christophe BITMANN vérificateurs aux comptes de l'association, étaient présents pour assister à cette assemblée générale et présenter son rapport.

.L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- 1 - Allocution de bienvenue du président
- 2 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'AG 2023
- 3 - Rapport et compte rendu financier du trésorier
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5 - Vote du quitus de l'exercice 2024
- 6 - Élection des membres pour compléter le comité directeur
- 7 - Fonctionnement saison 2025
- 8 - Cotisations et mise à disposition du boulodrome
- 9 - Réponse aux questions diverses

Point 1 : Allocution

Ouverture de la séance: Le président a ouvert la séance à 18h15 et a demandé l'autorisation aux membres présents d'enregistrer la séance afin de faciliter la rédaction du compte-rendu.

Cette demande a été acceptée par l'assemblée.

Vœux: Le président a souhaité à tous les membres une bonne et heureuse année, ainsi qu'une bonne santé.

Le président a présenté le rapport de l'association pour l'année écoulée. Il a notamment souligné les succès de l'année, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Diffusion des documents: Le président a rappelé que tous les documents relatifs à cette séance avaient été envoyés par courriel à l'ensemble des membres.

Problématique des saisies

Saisies injustifiées: Le président a soulevé un problème concernant des saisies effectuées sur les comptes de l'association.

Il a affirmé que ces sommes étaient impayées alors que l'association n'avait jamais reçu les documents de paiement correspondants à la redevance annuelle.

Dysfonctionnements administratifs: La mise en demeure semble avoir été mal acheminée, ce qui a conduit à une saisie sans que l'association n'ait eu la possibilité de régulariser sa situation.

De plus, les relances automatiques effectuées tous les quatre ans n'étaient apparemment pas accompagnées des documents nécessaires.

Propositions d'actions

Afin de résoudre cette situation, plusieurs pistes ont été évoquées :

Vérification des procédures internes de la ville: Il est proposé de demander à la ville de fournir une copie détaillée des procédures de relance et de recouvrement afin de vérifier si elles ont été respectées dans le cas présent.

Contestation de la saisie: Il est envisagé d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à la ville pour contester la saisie et demander son annulation.

Recours gracieux: Il est suggéré de déposer un recours gracieux auprès de la ville, en particulier concernant la redevance de l'année 2022 (année de la crise sanitaire), afin d'obtenir l'annulation des sommes indûment prélevées.

Conclusion

La séance de l'allocution s'est conclue sur un constat de dysfonctionnement administratif de la part de la ville et sur la nécessité de mettre en œuvre les actions proposées pour résoudre cette situation.

Point 2 : Adoption du procès-verbal de l'AG 2023

Le président a mis aux voix le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2023, qui avait été préalablement envoyé par courriel à tous les membres.

Après un vote à main levée, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Point 3 : Rapport et compte rendus financiers du trésorier

Le trésorier, José FEDELE, a présenté à l'assemblée le bilan financier de l'association pour la période allant du 31 janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Synthèse financière:

La situation des comptes au 31 janvier 2023.

Compte Courant : 2366,36

Livret bleu : 30522,89

Soit un total de : 32889,25

La situation des comptes au 31 décembre 2024.

Compte Courant : 1999.80 €.

Livret bleu : 32 192.10 €.

Soit un total de Total : 35 216.18 €

Point 4 : Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes de l'association ont été vérifiés le 15 janvier 2025 par M. Hans Richard et M. Christophe BITTMAN en présence du président Armand DA CONCEICAO et du trésorier Joseph FEDELE.

M. Hans RICHARD réviseur aux comptes prends la parole informe l'assemblée et certifie que les comptes et documents présentés sont sincères et conformes.

M. Hans RICHARD évoque ici un problème d'impayés s'élevant à 2600 euros.

Une relance concernant les factures en souffrance sera effectuée aux débiteurs personnalisés ou aux entités concernées.

Des solutions de paiement échelonné pourra être mis en place si nécessaire.

M. Hans Richard et M. Christophe BITTMAN seront vérificateurs aux comptes sur l'exercice prochain.

Point 5 : Vote du quitus de l'exercice 2024

Le président propose de passer au vote du quitus pour l'exercice 2024.

Après délibération, la décision de voter à main levée est acceptée.

Le président demande qui est contre ?

Personne ne se manifeste donc 0 voix contre. Le président demande qui s'abstient ?

Personne ne se manifeste donc 0 voix s'abstient.

Il n'y a personne qui n'est contre ni personne qui s'abstient, l'adoption du quitus est validée par 11 voix.

Point 6 : Concerne l'élection de nouveaux membres pour compléter le comité directeur.

Il existe des personnes souhaitant rejoindre le comité.

Notre limitation statutaire nous indique du nombre de membres du comité est limité à 12 et en l'absence de démissions, Il n'est pas possible d'accueillir de nouveaux membres.

Point 7 : Fonctionnement saison 2025

Participation financière des différents usagers du boulodrome.

Le président précise que le montant forfaitaire joueurs concerne leur participation lors des concours se déroulant au boulodrome.

Cette somme est considérée comme un forfait et non comme une cotisation. Une réévaluation de ce montant sera proposée lors de l'Assemblée Générale de 2026.

Chaque joueur devra verser une participation annuelle de 1 € .

La cotisation des clubs et associations sera de 10 € par club et par an.

Mise à disposition des locaux avec aires de jeux 80 €

La cotisation annuelle des comités départementaux, a été fixée à 75€.

La mise à disposition des aires de jeux pour les concours en semaine 35 €.

La mise à disposition des aires de jeux pour les concours corporatifs 35 €.

La mise à disposition des locaux avec aires de jeux pour les entreprises 150 €.

Redevance du boulodrome ,

En vertu de la convention signée avec la ville, l'association s'est engagée à payer une redevance annuelle.

50 % du montant sera pris en charge par l'ABBR les 50 % restant sont divisibles par les entités résidentes sur le site du boulodrome (CD67 FFPJP 10% ; Boule Strasbourgeoise du Rhin 10%; FCO Port du Rhin 10%, PC Polygone 10%, Boule Cassée 10%).

Les tarifs pour la saison 2025 ont été définis en tenant compte des besoins de l'association et de la volonté de maintenir des coûts abordables pour les utilisateurs.

Ces décisions ont été prises en consensus par l'ensemble des membres présents.

Point 8 : Réponse aux questions diverses

Le président formule la demande de questions diverses.

Un problème récurrent concernant la sonorisation du boulodrome et des terrains extérieurs.

Ce problème a été signalé et une étude approfondie, suivie d'un devis, est prévue pour y remédier.

L'accès du parking extérieur attenant au boulodrome est constitué de bloc de béton pour éviter le passage des caravanes.

Le problème des accrochages répétés sur les blocs de béton et générateur de dégâts sur les véhicules .

La modification des horaires d'ouverture et de fermeture est une première étape intéressante pour réguler l'utilisation du boulodrome.

Cependant, pour lutter efficacement contre les incivilités, il est nécessaire de mettre en place des mesures complémentaires.

Un affichage clair et visible des règles à respecter (horaires, comportements à adopter, etc.) dans les locaux.

Un environnement propre et agréable incite à un comportement plus respectueux.

En cas de non-respect des règles, prévoir des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Clôture de la séance

Le président remercie chaleureusement tous les membres pour leur présence à notre Assemblée Générale Ordinaire, leurs contributions, leurs actions et leur implication au sein du comité tout au long de cette année.

Une ovation particulière a été réservée à Nicole pour saluer son investissement sans faille tout au long de l'année.

Pour terminer, je vous livre une citation à méditer:

« Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup. » - Helen Keller

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 10.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signée par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Fait à Strasbourg le, 16 janvier 2025



Le président Armand Da Conceicao :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Da Conceicao".

Le secrétaire Claude Buermann :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Buermann".

Siège social : Boulodrome de la Ville de Strasbourg


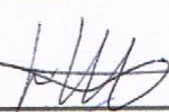
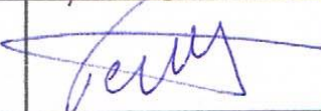
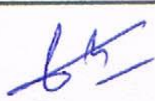
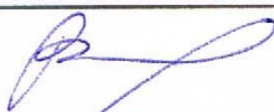
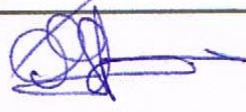

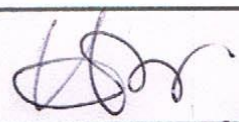

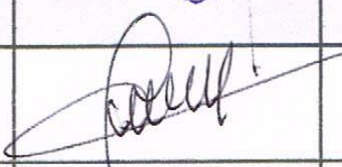

7 rue des Cavaliers Parc du Rhin 67000 STRASBOURG Association inscrit au T.G.I. Strasbourg sous le
Volume 65 Folio 89

ASSOCIATION DES BOULISTES BAS-RHINOIS

Feuille de présence Date : 15/01/2025

Lieu: Boulodrome de Strasbourg

Object: Assemblée générale ordinaire

	Nom	Prénom	Profession	Fonction	Signatures	Fédération
1	DA CONCEICAO	Armand	Retraité	Président		FFPJP
2	BITTMANN	Nicole	Retraîtée	Vice-Présidente		FSGT
3	FEDELE	Joseph	Retraité	Trésorier		FFPJP
4	HANS	Richard	Retraité	Trésorier adjoint		FSGT
5	BUERMANN	Claude	Retraité	Secrétaire		FFSB
6	ADRIAN	Dominique	Retraité	Secrétaire adjoint		FFPJP
7	BENGOLD	Jean-Claude	Retraité	Assesseur		FSGT
8	H EGENHAUSER	Rachel	ACTIVE Retraité	Assesseur		FSGT
9	ERNST	Didier	Retraité	Assesseur		FFSB
10	FLECKSTEINER	Jean-Claude	Actif	Assesseur	Absent excusé	FFSB
11	PERRADIN	Daniel	Retraité	Assesseur		FFSB
12	KURZ	François	Retraité	Assesseur		FFPJP